



Commune de Bottens
Rue de la Maison de Commune 4
1041 Bottens
Tél. 021 881 15 41
administration@bottens.ch

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Réponses aux questions de M. Michel Allaz sur le préavis n° 2023-04 - Comptes 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance de votre Conseil du 22 mai, M. Michel Allaz a fait part oralement de questions sur le préavis n° 2023-04 relatif aux comptes communaux 2022.

Ces questions ont été par la suite transmises sous forme écrite. La Municipalité remercie M. Michel Allaz de sa collaboration.

Aux questions transmises, la Municipalité a décidé d'y répondre comme suit :

- Installation audio et adaptation aux lumières LED sur scène, poste 3540, CHF 14'000.--.

Question 1 : un tel dépassement n'aurait-il pas pu faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire ? Le commentaire dans les analyses et commentaires pour dépassement de budget soit "achat matériel sono et audio sur demande du Conseil dont la scène bénéficie" ne donne pas une justification à ce dépassement du budget.

Réponse à la question 1 : Il s'agit d'une erreur. Le devis de l'éclairage laissant penser que l'installation était comprise. Comme une manifestation avait besoin de l'installation, les travaux ont été effectués.

- D'une augmentation des amortissements sur investissements route des Placettes de CHF 27'036.--

Question 2 : Où trouve-t-on cette augmentation ? Au compte 4300.331 Amortissements obligatoires, la différence entre budget et comptes est de CHF 19'380.70 et non 27'036.--.

- Sur la feuille : Analyses et commentaires pour dépassement de budget 2200 Finances Péréquation Ecart budget 93'594.40 / coût supérieur de CHF 76'076 provisionné.

Question 3 : comment comprendre ce commentaire quand les comptes 2200.352.01 l'écart entre budget et comptes est de CHF 70'685.--.

Réponses aux questions 2 et 3 :

Des chiffres, notamment concernant la péréquation sont à corriger. Les commentaires ci-dessous devraient se présenter comme suit :

1. Commentaires sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice se solde par un **excédent de revenus de CHF 180'559.14** attribué au fonds de réserve général. Le budget 2022 prévoyait lui un excédent de charges de CHF 418'586.--.

Le différentiel entre le montant au budget et celui des comptes se monte à CHF 599'145.14.

Nous pouvons relever quelques différences entre les comptes 2022 et le budget 2022, telles que

• une hausse des impôts sous chapitre 21 de	CHF	550'657.--
• une hausse du retour du fond de péréquation sous chapitre 22 de	CHF	7'728.--
• ajouté d'un retour du fonds de péréquation N-1 de	CHF	9'432.--
• l'achat reporté du véhicule de voirie, chapitre 3100 de	CHF	35'000.--
• une baisse en prévoyance sociale, chapitre 7200 de	CHF	110'100.--
• un retour sur décomptes finaux 2019 et 2021 EFAJE de	CHF	57'428.--
totalisant des revenus supplémentaires pour l'exercice de	CHF	770'345.--

Contre des charges non budgétisées telles que

• d'un écart important sur les défalcatons sur impôts de	CHF	69'760.--
• de quelques corrections sur débiteurs sous compte 220.321 pour	CHF	49'169.--
• d'une augmentation de charge péréquative sous chapitre 22 de	CHF	70'685.--
• de travaux ordonnées par l'Etat sous chapitre 3200 forêts de	CHF	32'383.--
• installation audio et adaptation aux lumières LED sur scène, poste 3540	CHF	14'000.--
• d'une augmentation des amortissements sur investissements route des Placettes sous 4300.311 (travaux) de **	CHF	27'036.--
totalisant des dépassements supplémentaires de	CHF	263'033.--

** y compris travaux sur le réseau d'eau, voir amortissement CHF 7'655.70 sous compte 8100.331 (service des eaux).

Les travaux s'étalent sur 2 ans et seront finalisés sur 2023, l'amortissement a été calculé dès consolidation des travaux de l'année (pas de précision du début de l'amortissement sur 30 ans dans le préavis 2021-04).

La Municipalité espère avoir, par ces lignes, éclairci les points soulevés par M. Michel Allaz.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2023 (777).

Au nom de la Municipalité
Le Syndic
L. Imoberdorf



La Secrétaire
A. Kalbfuss